

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE RETOURNAC
DCM 2023-02-004

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois février à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le 13 février 2023, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, en présence du public, sous la présidence de Madame Patricia GOUDARD, Maire.

<u>Nombre de conseillers</u> En exercice : 23 Présents : 18 Excusés représentés : 5 Votants : 23	<u>Présents</u> : Mesdames et Messieurs Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Thierry BENEVENT, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Alain LUTZ, Jean-Pierre FILIOL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Raoul GANIVET, Carole GIGANT, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Patrice WAUTHIER, Maëlle JOLY, Pierre ASTOR, Antoine MALEYSSON, Corinne TARGHETTA, <u>Absents excusés représentés</u> : Monsieur Daniel DILITTA a donné pouvoir à Madame Patricia GOUDARD, Monsieur Jean-Yves AUBERT a donné pouvoir à Monsieur Pierre ASTOR, Madame Christelle BLANCHER a donné pouvoir à Monsieur Alain LUTZ, Madame Cindy ISSARTEL a donné pouvoir à Monsieur Thierry BENEVENT, Monsieur Sébastien VINCENT a donné pouvoir à Madame Anne-Sylvie MIRMAND Désignation du secrétaire de séance : Madame Maëlle JOLY
--	--

Objet : Foncier – Bail de Location de la Caserne de Gendarmerie de Retournac

Madame Brigitte ROCHE, adjointe, expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de signer le renouvellement du bail de la caserne de gendarmerie de Retournac. Cet ensemble immobilier, propriété de la commune, comprend 6 logements, des locaux techniques et de service et 5 garages attenants.

La présente location est consentie pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} janvier 2022 pour se terminer le 31 décembre 2030 moyennant un loyer annuel initial de 68 613 € hors charges. Le loyer sera réglé trimestriellement à terme échu et sera révisé triennalement en fonction de l'indice de référence publié par l'INSEE.

Vu l'avis favorable de la commission « administration-finances-travaux » en date du 20/02/2023.

Où cet exposé et après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** le renouvellement du contrat de location de la caserne de gendarmerie de Retournac à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 9 ans moyennant un loyer annuel de 68 613 € hors charges.
- **Autorise** le Maire à signer le contrat de bail et toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Patricia GOUDARD

